

J2 J
Société Civile Immobilière au capital de 1.000 euros
Siège social : 1A, rue Charloun Rieu – 84000 AVIGNON
289 296 299 RCS AVIGNON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} Octobre, au siège social, à 18 heures,

Les associées de la société 2J, société civile immobilière au capital de 1.000 Euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, se sont spontanément réunies en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sur proposition de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associées présentes ou représentées en entrant en séance.

Sont présentes :

| | |
|---|--------------------|
| La société VBG DEVELOPPEMENT | 50 parts sociales |
| <i>Représentée par Mme Violaine GABION, ép. BOYMOND</i> | |
| La société MGB INVEST | 50 parts sociales |
| <i>Représentée par M. Mathieu BOYMOND</i> | ----- |
| Total | 100 parts sociales |

seules associées de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Bien que n'ayant pas été convoquées dans les conditions légales et statutaires, les associées déclarent avoir pu prendre connaissance du projet des résolutions suffisamment à l'avance pour prendre les décisions mises à l'ordre du jour. Elles déclarent alors qu'elles se considèrent comme régulièrement convoquées conformément à l'article L.223-27 du Code de commerce.

A gérante fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives et réglementaires doivent être tenus à la disposition des associées au siège social ou leur être adressés, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par, Madame Violaine GABION, ép. BOYMOND en sa qualité de gérante non associée. Monsieur Mathieu BOYMOND représentant la société MGB INVEST associée est appelé en qualité de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

La présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Constat de la TUP de ce jour,
- Agrément d'une nouvelle associée,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoir pour les formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport établi par la gérance,
- le PV constatant la TUP,
- les statuts de la société 2J,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente donne lecture à l'Assemblée du rapport établi par la gérance et du PV de l'AGE constatant la TUP entre la société MGB DEVELOPPEMENT et la société MGB INVEST. Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance en prend acte et en approuve les termes dans leur ensemble. L'Assemblée Générale, connaissance prise de la transmission universelle de patrimoine de la société MGB DEVELOPPEMENT au profit de la société MGB INVEST, constate que la société MGB INVEST intervient dorénavant aux lieu et place de la société DEVELOPPEMENT.

En conséquence l'Assemblée Générale agréée en qualité de nouvelle associée aux lieu et place de la société MGB DEVELOPPEMENT, à compter de ce jour :

1 La société MGB INVEST

SARL au capital de 7.450.000 € Immatriculée au RCS d'Avignon sous le n° 948 362 496

Siège social 1A, rue Charloun Rieu – 84000 AVIGNON

Représentée par M. Mathieu BOYMOND en sa qualité de co-gérant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Compte tenu de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier corrélativement l'article 8 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 8 : CAPITAL SOCIAL

Le premier paragraphe n'est pas modifié puis la société MGB DEVELOPPEMENT est remplacée par la société MGB INVEST. Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et les associées présentes ou représentées.

Violaine GABION, ép. BOYMOND,
Gérante

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Gabion', written in a cursive style.

MGB INVEST associée
Mathieu BOYMOND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Boymond', written in a cursive style.